

Délégation régionale académique  
information et orientation

Paris, le 8 avril 2025

n° PB/DRAIO

Affaire suivie par :

Patricia BLOCH

Tél : 01 40 46 22 72

Mél : [ce.draio@region-academique-idf.fr](mailto:ce.draio@region-academique-idf.fr)

47 rue des écoles

75005 Paris

La rectrice de la région académique d'Île-de-France,  
Rectrice de l'académie de Paris,  
Chancelière des universités de Paris et d'Île-de-France

à

Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissement  
s/c Monsieur le Recteur de l'académie de Créteil  
s/c Monsieur le Recteur de l'académie de Versailles

**Objet : Instruction régionale relative à l'égalité des chances et à l'accès en enseignement supérieur**

**Cadre réglementaire :** Loi n°2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ; article L.612-3 du code de l'éducation

**Pièce jointe :** *Taux minimum de bacheliers professionnels en STS 2025*

### **1. Garantir l'égalité des chances et sécuriser les parcours**

La loi du 8 mars 2018 sur l'Orientation et la Réussite des Étudiants renforce l'accès à l'enseignement supérieur de certains publics afin de lutter contre les inégalités. Les différents taux fixés pour la région académique d'Île-de-France pour les bacheliers professionnels (en STS), technologiques (en BUT), les non-résidents (en licences non sélectives) et les boursiers traduisent cet engagement dans le cadre de la campagne de pré-inscription Parcoursup.

En tant que chefs d'établissement dispensant des formations d'enseignement supérieur, vous êtes ainsi invités à veiller particulièrement à :

#### ➤ **L'organisation de l'examen des vœux**

Les classements, sous votre responsabilité, doivent s'appuyer sur des critères en cohérence avec la fiche formation, publiés dans le rapport public en fin de procédure. Ce rapport devra préciser l'ensemble des éléments pris en compte (série, enseignements, spécialités, options, appréciations, rangs, etc.), leur pondération et expliciter les critères qui conduisent à ne pas classer certains candidats lors de l'examen des candidatures afin de garantir la transparence pour les candidats, les familles et les équipes pédagogiques ainsi que les aider à mieux apprécier les chances d'accéder aux formations.

#### ➤ **La diversité des profils**

La mixité sociale et la participation aux Cordées de la réussite doivent être valorisées, conformément aux principes de la réforme du lycée.

#### ➤ **L'optimisation du remplissage des places en STS et CPGE**

Pour limiter les places vacantes, il est primordial de demander aux membres des commissions pédagogiques que l'essentiel des candidats aux formations soit classé, tant en STS et quel que soit le groupe qu'en CPGE, pour viser un remplissage effectif dès la phase principale, sauf exception justifiée par une impossibilité manifeste de réussite. En cas de vivier épuisé, une demande de bascule de places entre les différents groupes de STS est possible via la messagerie "contact" de Parcoursup. Cette année, l'avancée du classement des vœux du 6 au 10 juin va accélérer la procédure en raccourcissant les listes d'attente. Dès que les candidats recevront une proposition d'admission, l'ensemble de leurs vœux moins bien classés seront abandonnés.

➤ **La gestion des données d'appel en phase d'admission**

Un appel élargi dès le début de la phase principale est essentiel, notamment via l'appel par bloc, pour anticiper la déperdition des candidats constatée jusqu'à la fin de la procédure.

Par ailleurs, les bacheliers professionnels ou issus de classes passerelles ayant reçu un avis positif pour une poursuite en STS ou STSA de la part de l'établissement d'origine, doivent obligatoirement être classés, sans pour autant bénéficier d'une priorité dans le classement des candidatures.

## 2. **Taux fixés pour la campagne 2025**

Les taux actualisés seront affichés sur Parcoursup à partir du 22 mai 2025.

➤ **Taux minimum de boursiers**

Ce taux minimal, fixé pour chaque formation, donne priorité aux lycéens boursiers classés. Pour les établissements publics, il est au moins égal à la demande sociale + 2 points (minimum 5%). Pour les établissements privés, il correspond au minimum à la demande sociale. Les élèves relevant de l'Aide sociale à l'enfance identifiés par le chef d'établissement dans Parcoursup sont également concernés. Une **attention particulière est demandée pour accroître leur classement**, notamment en CPGE, puisqu'en 2024, moins d'un candidat boursier sur deux était classé dans les CPGE publiques et un candidat boursier sur cinq était classé dans les CPGE privées.



Les établissements publics ou privés qui le souhaitent, peuvent aller au-delà du taux minimum de boursiers fixé et **augmenter directement** ce dernier sur la **plateforme Parcoursup pour chaque spécialité, à compter du 25 avril et jusqu'au 5 mai 2025 inclus.**

➤ **Taux minimum de bacheliers technologiques en BUT**

Un minimum de 50% de bacheliers technologiques est requis, sauf pour 8 spécialités dérogatoires disposant de taux adaptés (20 à 35%). En 2024, ce sont environ 4000 bacheliers technologiques qui ont été admis en IUT.

➤ **Taux minimum de bacheliers professionnels en STS**

Il est important qu'au moins 60% des candidatures reçues soient classées dans chaque groupe.

- **Établissements publics** : un taux minimal est arrêté par la rectrice de région académique, homogénéisé à l'échelle régionale ou académique pour garantir l'équité d'accès aux bacheliers professionnels.
- **Établissements privés** : un taux minimal est fixé, selon la convention RENASUP correspondant à la demande sociale + 3 points (sauf 5 spécialités), avec possibilité d'augmenter ce taux selon la politique de l'établissement. Toute modification d'augmentation de ce taux doit être transmise au CREC au plus tard le 29 avril 2025.

➤ **Taux maximum de non-résidents en licences non sélectives**

Pour les licences non sélectives en tension, un plafond de 3 à 5% est fixé, afin d'équilibrer la mobilité géographique et l'accès régional des franciliens à ces formations.

Les équipes postbac de la délégation régionale académique information et orientation restent mobilisées pour vous accompagner tout au long de la campagne Parcoursup.

Je sais pouvoir compter sur votre engagement pour accompagner les bacheliers vers la réussite en enseignement supérieur et sur votre implication à conduire les démarches volontaristes de promotion sur la mixité dans le système éducatif.

  
Julie BENETTI